

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**(B.O. N° 29 DU 19 JUILLET 2018, MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 2023-1111 DU 29/11/2023)**

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 heures
Physique-chimie	3 heures
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Séquence d'observation (c)	2 semaines
Accompagnement personnalisé (d)	
Accompagnement au choix de l'orientation (e)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels	
<i>Un enseignement général au choix parmi :</i>	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (f)	3 heures
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (f)	3 heures
Langue vivante C (a) (b)	3 heures
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Arts du cirque	6 heures
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (g)	3 heures
<i>Un enseignement technologique au choix parmi :</i>	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture – design	6 heures
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (g)	3 heures
Pratiques sociales et culturelles (g)	3 heuresH
Pratiques professionnelles (g)	3 heures
Culture et pratique de la danse/ ou de la musique/ ou du théâtre (h)	6 heures
Atelier artistique	72 heures annuelles
Marge par division : 12 heures	

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) La séquence d'observation se déroule pendant le mois de juin

(d) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(e) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

(g) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

(h) Enseignements pouvant être suivis par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'Etat et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et cet établissement d'enseignement artistique.

SECONDE STHR : VOIR PAGE 28

LA CLASSE DE PREMIÈRE**(B.O. N° 29 DU 19 JUILLET 2018, MODIFIÉ PAR ARRÊTÉ DU 3 JANVIER 2023)**

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 heures
Enseignement scientifique (c)	2 heures ou 3 h 30
Mathématiques	1 h 30 (obligatoire pour élèves non spécialistes)
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Accompagnement personnalisé (d)	
Accompagnement au choix de l'orientation (e)	
Heures de vie de classe	
Enseignements de spécialité	
Arts (c)	4 heures
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 heures
Humanités, littérature et philosophie	4 heures
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 heures
Littérature et LCA	4 heures
Mathématiques	4 heures
Numérique et sciences informatiques	4 heures
Physique-chimie	4 heures
Sciences de la vie et de la Terre	4 heures
Sciences de l'ingénieur	4 heures
Sciences économiques et sociales	4 heures
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	4 heures
Enseignements optionnels	
LVC (a) (b)	3 heures
LCA : latin (f)	3 heures
LCA : grec (f)	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Arts (g)	3 heures
Marge par division : 8 heures	

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Pour les élèves de première n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, l'enseignement scientifique de deux heures hebdomadaires est complété par un enseignement de mathématiques spécifique d'une durée hebdomadaire d'une heure trente.

(d) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(e) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

(g) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

EN LYCÉE AGRICOLE

Un enseignement de spécialité supplémentaire « Biologie-écologie » ; trois enseignements optionnels supplémentaires : « Hippologie et équitation », « Agronomie-Économie-Territoires », « Pratiques sociales et culturelles ».

LA CLASSE DE TERMINALE
(B.O. N° 29 DU 19 JUILLET 2018)

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	
Philosophie	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 heures
Éducation physique et sportive	2 heures
Enseignement scientifique	2 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Accompagnement personnalisé (d)	
Accompagnement au choix de l'orientation (e)	
Heures de vie de classe	
Enseignements de spécialité	
Arts (c)	6 heures
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 heures
Humanités, littérature et philosophie	6 heures
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	6 heures
Littérature et LCA	6 heures
Mathématiques	6 heures
Numérique et sciences informatiques	6 heures
Physique-chimie	6 heures
Sciences de la vie et de la Terre	6 heures
Sciences de l'ingénieur (i)	6 heures (+2)
Sciences économiques et sociales	6 heures
Éducation physique, pratiques et cultures sportives	6 heures
Enseignements optionnels	
LVC (a) (b)	3 heures
LCA : latin (f)	3 heures
LCA : grec (f)	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Arts (c)	3 heures
Mathématiques complémentaires (g)	3 heures
Mathématiques expertes (h)	3 heures
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 heures
Marge par division : 8 heures	

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(e) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

(g) Pour les élèves ne choisissant pas en Terminale la spécialité « Mathématiques ».

(h) Pour les élèves choisissant en Terminale la spécialité « Mathématiques ».

(i) En Terminale, cet enseignement est complété de 2 heures de sciences physiques.

Les séries technologiques : le déclin jusqu'à la mort ? Initialement oubliée de la réforme Blanquer, la voie technologique est à nouveau absente des propositions du ministre. Un éternel recommencement

Si, et notamment grâce à l'action du SNES-FSU, toutes les séries ont été maintenues, l'introduction d'un tronc commun entraîne en fait un affaiblissement de cette voie de formation. Pour les séries STI2D et STL, cela se traduit par une perte d'attractivité qui peut aller jusqu'à une baisse de 50 % des effectifs dans certains établissements. La série STMG voit ses effectifs progresser mais souffre d'un déficit d'image et d'une orientation par défaut d'une partie de son vivier qui reste en difficulté.

L'enseignement de spécialité de technologie industrielle SI de la voie générale, en confrontation directe avec la nouvelle spécialité NSI, a vu ses effectifs baisser des deux tiers en Terminale. Elle est abandonnée au profit des spécialités scientifiques « Mathématiques » et « Physique-Chimie ».

En ST2S, l'introduction des IFSI dans Parcoursup interroge sur la plus-value de cette formation pour s'orienter vers les carrières d'infirmières et d'infirmiers.

EN CLASSE DE SECONDE

La transformation des enseignements technologiques d'exploration en options facultatives en supprimant les possibilités de couplages a conduit à une réduction très importante du nombre de groupes.

Classe de seconde générale et technologique liste et volumes horaires des enseignements	
Enseignements optionnels technologiques : 1 au choix	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture – design	6 heures

Les élèves de Seconde, méconnaissant les spécificités de la pédagogie de la voie technologique et de ses contenus, n'auront pas été préparés à y envisager une orientation éclairée. Cette carence, renouvelée année après année, entraîne une marginalisation croissante des séries technologiques et leur recul au détriment des besoins sociétaux et économiques. Ce constat a été porté lors de l'audience sur la mission des savoirs. En outre, seul l'enseignement de Seconde d'arts appliqués (Création et culture-design) reste à un niveau horaire qui permet d'aborder réellement les problématiques propres aux formations technologiques dans un cadre permettant de mettre en œuvre des pratiques se rapprochant des démarches de projet.

Seule la série Hôtellerie (STHR) a conservé une Seconde spécifique avec peu d'évolutions par rapport à la situation antérieure. En termes de programmes, seul celui de mathématiques a été modifié.

Classe de seconde générale et technologique « STHR » liste et volumes horaires des enseignements	
Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Mathématiques	3 heures
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LVA + LVB (a)	5 heures
Éducation physique et sportive	2 heures
Sciences	3 heures
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 heures
Sciences et technologies des services	4 heures
Sciences et technologies culinaires	4 heures
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
Accompagnement personnalisé (b)	
Accompagnement au choix de l'orientation (c)	
Heures de vie de classe	
Enseignements optionnels (deux au plus parmi les suivants)	
Langue vivante C (étrangère ou régionale)	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse)	3 heures
Atelier artistique	72 heures annuelles
Séquence d'observation (d)	2 semaines

(a) L'une des deux langues vivantes doit être obligatoirement l'anglais.

(b) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(c) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(d) La séquence d'observation en milieu professionnel peut être réalisée quel que soit le nombre d'enseignements optionnels suivis par ailleurs.

Textes de référence : BO du 19 juillet 2019

Ainsi, le ministre semble attendre que les jeunes se détournent complètement de ces formations pour engranger les suppressions de postes correspondantes, et même proposer la suppression des séries dans le cadre des travaux du « comité de suivi de la réforme ». D'ailleurs, cette possibilité a été évoquée lors du Groupe de travail (GT) censé proposer des actions pour relancer la voie technologique. Et à ce jour, aucune présentation des propositions élaborées par le SNES-FSU et les autres organisations syndicales dans ce GT n'a été faite au comité de suivi de la réforme...

<https://www.snes.edu/article/voie-technologique-des-questions-essentielles-restees-sans-reponses>

EN CLASSE DE PREMIÈRE

Un tronc commun spécifique

À l'opposé de la voie générale, les séries technologiques conservent un enseignement commun de mathématiques de 3 heures dont le programme est identique sur l'ensemble des formations. Pour les deux séries STI2D et STL celui-ci est complété par un enseignement de spécialité « physique-chimie et mathématiques » de 6 heures en Première et Terminale. Ainsi, pour ces séries le caractère scientifique est renforcé au détriment des enseignements de spécialités technologiques.

En revanche, les élèves de la série ST2S se contenteront du programme de mathématiques du tronc commun, avec la disparition de la physique en Terminale. C'est de nouveau toute une série de poursuites d'études du secteur paramédical qui risque de leur être fermée.

L'introduction générale de l'enseignement technologique et langue vivante (ETLV), qui existait déjà en STI2D et STL, pose de nombreux problèmes aux enseignants : cet enseignement ne peut se concevoir qu'avec des effectifs limités, or en STMG et ST2S le risque est grand de voir nos collègues confrontés à des classes entières à 35 ou 36 élèves. De plus, en STMG, série la plus importante en termes d'effectifs, la mise en place d'ETLV s'accompagne d'une diminution des horaires prévus pour les deux langues vivantes.

DES SPÉCIALITÉS DÉCLINÉES PAR SÉRIES

Le schéma global adopté pour la voie générale : trois spécialités en Première et deux en Terminale, est adopté pour les séries technologiques, sauf que, pour chaque série les combinaisons sont définies. Les élèves choisissent donc une série technologique et non pas une combinaison ouverte d'enseignements technologiques. D'autre part, les enseignements de spécialité de Terminale sont construits à partir de la conservation d'un enseignement de Première et du regroupement des deux autres (A, B, C en Première donnent A et B + C en Terminale).

Les volumes horaires d'enseignements technologiques ne sont pas identiques dans chaque série, par exemple ils sont limités à 15 heures en Première ST2S et STMG, alors qu'ils sont de 18 heures dans les autres séries.

La baisse des effectifs, constatée depuis 2019 se poursuit cette année. Les effectifs de STI2D et de STL continuent leur déclin, quand celui des

ST2S commence à s'accroître. Après une forte poussée à la rentrée 2022, les effectifs en STMG se sont stabilisés à la rentrée 2023. L'encaissement s'est fait à moyens constants, sans aucun effort pour cette série. Cette « normalisation » de la progression des effectifs des STMG est issue d'une volonté ministérielle : il faut stopper l'orientation vers cette série mais l'orientation des élèves vers les autres séries technologiques ne va pas de soi et cela crée des orientations subies, parfois en voie générale, plus rarement dans les autres séries technologiques.

www.snes.edu/IMG/pdf/point_sur_la_reforme_du_lycee_mis_a_jour_.pdf
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037202894&categorieLien=id

Liste et volumes horaires des enseignements communs pour les classes de première et de terminale dans les séries ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR de la voie technologique

Volumes horaires	Enseignement en classe de Première et de Terminale
Français	3 heures en classe de Première
Philosophie	2 heures en classe de Terminale
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	18 heures annuelles
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4 heures (dont 1 heure d'ETLV)
Éducation physique et sportive	2 heures
Mathématiques	3 heures
Accompagnement personnalisé (2)	
Accompagnement au choix de l'orientation (3)	
Heures de vie de classe	

(1) La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(3) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

EN CLASSE DE TERMINALE

La grille du tronc commun reste semblable à celle de Première et, pour les enseignements de spécialité, les regroupements de disciplines sont une contrainte supplémentaire dans la constitution des services qui risque de prendre le pas sur l'intérêt pédagogique. En Terminale STI2D et STMG, la place et le poids des enseignements spécifiques ne sont pas définis dans les horaires. Au mieux ils ne font l'objet que d'une indication dans les programmes en STMG : « La répartition indicative du temps entre l'enseignement commun et l'enseignement spécifique est de 60 % pour le premier, 40 % pour le second ». Il faut donc « interpréter » les contenus de programmes pour définir les répartitions horaires entre transversal et spécifique.

Pour la préparation de rentrée, les lycées et leur CA ne disposent pas des flux d'orientation de Seconde vers les séries technologiques. Il faut donc préparer la rentrée en postulant une orientation à effectifs constants vers ces séries, et en prévoyant systématiquement des sections complètes pour la définition des moyens nécessaires.

DES OPTIONS FACULTATIVES NON FINANÇÉES

À ces enseignements peuvent être ajoutées des options facultatives dont les moyens devront être pris sur la marge déjà dévolue aux dédoublements, à l'orientation et à l'accompagnement.

Il est fort peu probable que les établissements aient les moyens de les déployer, alors que ces enseignements devraient justement être l'occasion de remobiliser des élèves parfois en difficulté au lycée.

DAVANTAGE D'OPTIONS POSSIBLES DANS LA VOIE TECHNOLOGIQUE ?

Actuellement limitées aux enseignements artistiques et à la LVC (seulement en STHR), le ministère projette d'aligner les possibilités de choix d'options pour toutes les séries de la voie technologique sur celles de la voie générale avec les LCA et DGEMC (seulement en Terminale). Le SNES-FSU s'interroge sur l'oubli des LVC pour toutes les séries et surtout s'inquiète de voir se réduire dans la réalité l'offre d'enseignement optionnels puisque ceux-ci sont souvent sacrifiés faute de dotation horaire fléchée.

LE BACCALAURÉAT DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

La crise sanitaire débutée en mars 2020 avec la fermeture des établissements aura donc mis fin à l'organisation des épreuves communes. Le baccalauréat reste organisé en deux grandes parties : une partie en épreuve terminales (60 %), et une autre partie en contrôle continu (40 %). Cette année les épreuves terminales vont connaître une énième modification : elles se dérouleront au mois de juin, juste après l'épreuve de philosophie et le Grand Oral se déroulera dans la foulée. Une organisation intenable dénoncée par le SNES-FSU. Le tronc commun repose, comme lors de la session 2023, sur les évaluations organisées lors du cycle terminal pour les matières qui n'ont pas d'épreuves terminales.

Ainsi, l'ensemble des évaluations organisées lors des deux années du cycle terminal seront prises en compte pour 40 % du baccalauréat. Pour la voie technologique, les matières suivantes seront évaluées au titre du contrôle continu : mathématiques, histoire – géographie, langue vivante A, langue vivante B, éducation physique et sportive et l'enseignement de spécialité abandonné en classe de première. Des « resserrements de programmes » ont été prévus avec le maintien des épreuves de spécialités en mars. Le SNES – FSU en a dénoncé l'inefficacité pour les disciplines de spécialités.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227886N.htm>

Épreuves terminales	
	Coefficient
Épreuves anticipées en Première	
1. Français (écrit)	5
2. Français (oral)	5
Épreuves finales en Terminale	
3. Philosophie	4
4. Épreuve orale Terminale	14
5. Épreuves de spécialité	16 chacune (2 en Terminale)

PROJET LOCAL D'ÉVALUATION (PLE)

Dans le cadre de cette modification de l'évaluation au baccalauréat, le ministère a imposé la mise en place d'un Projet local d'évaluation. Le PLE est décidé au niveau de l'établissement et établi en concertation avec les équipes disciplinaires. Il n'a pas à être voté au CA et peut être le plus léger possible afin de garder une liberté pédagogique pour chaque enseignant. Le cadrage prévu initialement par le ministère pour les enseignements technologiques était intrusif et imposait des éléments chiffrés (nombre de devoirs par trimestre, types de devoir à envisager...). Pour la série STMG, il était même recommandé d'organiser des épreuves avec plusieurs classes. Le travail syndical a permis d'aboutir à des PLE très évasifs permettant un maintien de la liberté pédagogique.

Épreuves en contrôle continu pour la session 2022**Coefficients en Première pour la session transitoire****Enseignements obligatoires**

1. Enseignements communs	Coeff.
Histoire-géographie	3,33
Langue vivante A	3,33
HLangue vivante B	3,33
Mathématiques	3,33
2. Enseignements de spécialité	Coeff.
Enseignements de spécialité abandonnés en fin de Première	5
Notes des bulletins tous enseignements	5

Coefficients en Terminale pour la session transitoire**Enseignements obligatoires**

1. Enseignements communs	Coeff.
Enseignement moral et civique	1
Histoire-géographie	3
Langue vivante A	3
Langue vivante B	3
Mathématiques	1,66
Éducation physique et sportive	5